

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 MAI 2017

Le dix-huit mai deux mille dix-sept, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize, en suite de la convocation faite le 11 mai 2017.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, GERBEAU Philippe, MORAUT Christelle, LE DÉVÉHAT Yannick, LE LIBOUX Claude, ROBIN Evelyne, LE GOFF Armand, ÉZANIC Jean-Louis, NEDELLEC Morgane, GUILLEMOT Marianne et LABORDE Catherine ;

Étaient absents excusés : Monsieur LE BADEZET Yoann et Madame EVENNO Carole.

Monsieur LE BADEZET Yoann donne procuration à Madame Morgane NEDELLEC

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017.

DÉCISIONS

1°/ LIGNE DE TRESORERIE – RECONDUCTION

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 150 000 €, par délibération du 12/06/2014, pour un an, et renouvelée par délibération en date du 21/05/2015 et du 19/05/2016 pour un an. Cette ligne de trésorerie arrive à échéance le 10 juin 2017 et voici les conditions de renouvellement proposées par le Crédit Agricole :

- montant maximum : 150 000 €
- durée : 1 an
- taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 1,78 % base de calcul exact / 365 jours avec un index d'avril 2017 : -0,33 % soit un taux selon index = 1,45 %
- périodicité de paiement des intérêts : au trimestre par débit d'office
- montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 €
- frais de dossier : 300,00 € payables en une seule fois à la mise en place
- commission d'engagement : NÉANT
- commission de non-utilisation : NÉANT
-

Actuellement, le montant utilisé est de **150 000 €**.

Monsieur le Maire propose de reconduire la ligne de trésorerie pour un an.

Vu les besoins prévisionnels de trésorerie de l'année 2017, concernant notamment le début des travaux du pôle Enfance,

Considérant que la commune doit faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et qu'il est donc nécessaire de procéder à la reconduction d'une ligne de crédit de trésorerie,

Après discussions et vote, le conseil municipal, **à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DÉCIDE de reconduire le crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole,

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention d'ouverture de crédit de trésorerie,

AUTORISE M. Le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

2°/ CHOIX DE L'OFFRE POUR LA REALISATION DE L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU LOTISSEMENT DES HAUTS DE BELLEVUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation d'emprunt d'un montant de 200 000 € sur 15 ans a été lancée dans le cadre de la réalisation du lotissement des Hauts de Bellevue et pour compenser le déficit des lots non vendus.

Monsieur le Maire donne connaissance des offres proposées et après discussions et vote, le conseil municipal, **à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DECIDE que l'offre pour un emprunt d'un montant de 200 000 € remboursé par échéances trimestrielles constantes sur 180 mois avec un taux fixe de 1,47 % et une commission d'engagement représentant 0,25% du montant emprunté, soit attribuée à LA CAISSE D'EPARGNE, offre la mieux disante,

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention de demande d'emprunt,

AUTORISE M. Le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat.

3°/ RÉVISION DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX ET TRÈS SOCIAUX

Monsieur le Maire rappelle que les conventions de location des logements sociaux et très sociaux prévoient une révision annuelle au 1^{er} juillet de chaque année, en fonction de l'indice INSEE du 4^{ème} trimestre 2016. A cette date, l'indice de référence des loyers était égal à 125,50 soit + 0,18 % d'augmentation par rapport au 4^{ème} trimestre 2015 avec un indice égal à 125,28.

Après discussions et vote, le conseil municipal, **à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DÉCIDE d'augmenter comme suit les tarifs des logements sociaux et très sociaux, au 1^{er} juillet 2017 (soit + 0,18 % d'augmentation, d'après l'évolution de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2016) :

4°/ MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1er janvier 2017, Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est devenu le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des

primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État et celle des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 27/04/2017,

Ce RIFSEEP mis en place pour notre commune à compter du 1^{er} juin 2017 se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSEE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement,

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi qu'aux agents non titulaires de droit public.

Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite des plafonds prévus précisés par arrêtés ministériels.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés :

| Indemnité de Fonctions, Sujétions et d'Expertise - versée chaque mois | | | | | |
|--|----------------|---|--|--|--------------------------------|
| CRITERES D'ATTRIBUTION DETERMINANT LE COEFFICIENT INDIVIDUEL DE PRIME COMPRIS ENTRE 0 ET 100 % | | | | | |
| GRUPE DE FONCTIONS | Taux | 1- DIRECTION GENERALE | 2- AGENT CHARGE DE MISSIONS PARTICULIERES AVEC ENCADREMENT | 3- AGENT CHARGE DE MISSIONS PARTICULIERES SANS ENCADREMENT | 4- AGENT NON CHARGE DE MISSION |
| RESPONSABILITE par rapport aux fonctions | 40,00% | Encadrement de X agents. Pilotage mise en œuvre des orientations politiques. Pilotage des services municipaux. Coordination des équipes. Encadrement des agents | Encadrement de X agents. Pilotage du service. | Pas d'encadrement. Gestion de dossiers. | Pas d'encadrement |
| TECHNICITE/EXPERTISE liée à l'expérience professionnelle | 40,00% | Maîtrise générale divers domaines. Maîtrise de management. Maîtrise dans le domaine RH. Polyvalence | Maîtrise dans le domaine dédié. Contraintes organisationnelles. Polyvalence. | Expertise particulière dans un domaine lié à son cadre d'emploi. Polyvalence. | Polyvalence |
| CONTRAINTES PARTICULIERES (sujétions) | 20,00% | Disponibilité. Contraintes organisationnelles. | Disponibilité. Poste exposé. | Disponibilité. Poste sensible et exposé. Astreintes les week-ends pour la salle polyvalente. | Exposition |
| Nombre d'agents concernés | 100,00% | 2 | 1 | 3 | 4 |

| Complément Indemnitare Annuel - versé en une fois avec le salaire de Décembre chaque année | | |
|--|----------------|---|
| CRITERES D'ATTRIBUTION DETERMINANT LE COEFFICIENT INDIVIDUEL DE PRIME COMPRIS ENTRE 0 ET 100 % | | |
| ENGAGEMENT PROFESSIONNEL 50 % | 10,00% | COMPETENCES PROFESSIONNELLES |
| | 10,00% | INITIATIVES / SAVOIR RENDRE COMPTE |
| | 10,00% | REALISATION DES OBJECTIFS ANNUELS |
| | 10,00% | ENCADREMENT / AUTONOMIE |
| | 10,00% | RESPECT ET OBLIGATION HIERARCHIQUE |
| | 50,00% | |
| MANIERE DE SERVIR 50 % | 10,00% | PONCTUALITE |
| | 10,00% | ASSIDUITE/DISPONIBILITE |
| | 10,00% | QUALITES RELATIONNELLES |
| | 10,00% | SENS DE L'ORGANISATION |
| | 10,00% | DEVOIR DE RESERVE DE L'AGENT |
| | 50,00% | |
| | 100,00% | |

Les montants de l'IFSE et du CIA seront proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale.

Le cas échéant : En cas de congé maladie ou maternité, le régime indemnitaire suit le traitement.

Après discussions et vote, le conseil municipal, **à 14 voix pour, 0 contre et 0 abstention,**

DÉCIDE d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus,

PRECISE de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.

5°/ CONSULTATION RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat du prestataire actuel de restauration scolaire RESTORIA de Angers a été résilié à compter du 8 juillet 2017. Une consultation devra être lancée au titre de la restauration scolaire pour la rentrée de septembre 2017.

Après discussions et vote, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre et 0 abstention**,

DECIDE d'étudier des pistes alternatives et de délibérer lors d'un prochain conseil,

DECIDE de créer un comité de pilotage mené par Morgane NEDELLEC entourée de Christelle MORAUT, Catherine LABORDE et Joseph Le BOUEDEC.

6°/ FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé de financer le feu d'artifice musical qui sera tiré le samedi 22 juillet 2017 à minuit à l'étang communal, lors des fêtes locales, organisées par le comité des fêtes.

Après discussions et vote, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre et 0 abstention**,

DECIDE d'accepter le devis de la société VOS NUITS ETOILEES de Plumélieu pour un montant de 1 250,00 € HT soit 1 500,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7°/ QUESTIONS DIVERSES

- ACHAT GROUPE DE MATERIEL D'ENTRETIEN ET DE DESHERBAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un projet d'achat groupé de matériel de désherbage avec les communes de **Malguénac, Cléguérec et Neulliac** pour l'entretien du terrain de foot et le d'autres espaces verts.

Monsieur le Maire précise que cet achat groupé permet aux communes concernées de bénéficier d'une subvention de 60% pour :

- l'achat d'un GRENNS TERRA-SPIKE G6/135 WIDENMAN pour les 4 communes,
 - l'achat d'un aérateur scarificateur Noblat SP 1800 pour les 4 communes,
 - l'achat d'un TERRA RAKE WIDERMAN 2,30 pour 2 communes,
- Représentant un coût, subvention déduite, pour la commune de GUERN de 3 490,00 € HT.

ET

- l'achat d'une désherbeuse à eau chaude entre 4 communes,
- Représentant un coût, subvention déduite, pour la commune de GUERN de 1 718,00 € HT.

Après discussions et vote, le conseil municipal, à **14 voix pour, 0 contre et 0 abstention**,

DECIDE de créer et d'adhérer à un groupement de commande composé des communes désignées ci-dessus pour l'acquisition de matériel d'entretien et de désherbage,

DECIDE d'accepter de participer au groupement concernant l'achat d'un Terra Spike ou équivalent pour un montant total maximum de 17 500,00 € HT, subvention à déduire dont le coût sera divisé entre les communes concernées,

DECIDE d'accepter de participer au groupement concernant l'achat d'un aérateur scarificateur noblat SP 1800 ou équivalent pour un montant maximum de 4 900,00 € HT dont le coût sera divisé entre les communes concernées,

DECIDE d'accepter de participer au groupement concernant l'achat d'un Terra Rake Wiedenman 2,30 m ou équivalent pour un montant maximum de 3 800, 00 € HT dont le coût sera divisé entre les communes concernées,

DECIDE d'accepter de participer au groupement concernant l'achat d'une désherbeuse pour un montant total de 17 178,32 € HT dont le coût sera divisé entre les communes concernées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS

1°/ POINT SUR LE PLAN LOCAL INTERCOMMUNAL D'URBANISME (PLUI)

Monsieur le Maire informe l'assemblée du compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le mardi 16 mai 2017 sur les sujets suivants :

- les changements de destination des bâtiments,
- les logements vacants,
- les STECALs : villages où seront autorisées certaines constructions
- les propositions chiffrées des logements à construire sur les 10 ans du PLUI

Monsieur le Maire précise que toutes les informations relatives à ce dossier sont disponibles et les élus qui le souhaitent sont invités à faire part de leurs remarques rapidement.

2°/ QUESTIONS DIVERSES

- DATES DES ELECTIONS LEGISLATIVES

Dimanches 11 et 18 juin 2017.

ATTENTION SCRUTIN jusqu'à 18 H 00

- PRE VERNISSAGE L'ART DANS LES CHAPELLES

Monsieur Jean-Pierre MARTIN rappelle à l'assemblée que le pré-vernissage aura lieu le **mardi 23 mai 2017 à 19h00** et que l'artiste exposé cette année est Erwan BALLAN.

- RADARS PÉDAGOGIQUES

Monsieur LE LIBOUX Claude, référent sécurité routière, informe l'assemblée de la mise à disposition de deux radars pédagogiques par Pontivy Communauté à compter du 22 mai 2017, pour une dizaine de jours. Les radars seront déplacés régulièrement aux entrées du bourg et des différents villages. Cette opération a pour but de sensibiliser les automobilistes à la sécurité et aux réductions de vitesse réglementées puis de tirer les conclusions qui découleront des résultats obtenus.

- POLE ENFANCE – DEBUT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion préparatoire avec l'ensemble des entreprises retenues pour la construction du pôle enfance s'est déroulée ce jour en mairie. Cette réunion a permis de fixer des réunions hebdomadaires tous les jeudis à 14h pour le suivi du chantier et la date du 19 juin 2017 pour le commencement des travaux.

- EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le collègue Charles Langlais de Pontivy a souhaité associer l'école publique Les Korrigans au projet 2017 « équipement numérique ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet a été retenu et qu'une réunion préparatoire est prévue le 30 Mai à 16h00 afin de finaliser la convention, dont la commande de matériel, et le dossier de demande de subvention.

- ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire souhaite mettre en place un comité de pilotage pour la rédaction du PCS pour la commune de Guern. Les membres du conseil municipal souhaitant participer à ce projet sont invités à se faire connaître avant la fin la semaine prochaine.

Prochain conseil le jeudi 22 juin 2017 à 20 h 30.